

New Brunswick
Women's Council



Conseil des femmes
du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel

2020-2021

Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick
Rapport annuel 2020–2021

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-3406-9 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-3408-3 (PDF : française)

ISSN 2561-5750 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2561-5777 (PDF : française)

2025.05 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

De la ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick pour l'année financière allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Lyne Chantal Boudreau, Ph.D.
Ministre responsable de l'Égalité des femmes

Des coprésidentes à la ministre

L'honorable Lyne Chantal Boudreau
Ministre responsable de l'Égalité des femmes

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick pour l'année financière allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Le tout respectueusement soumis,



Michèle Nadeau et Jennifer Richard
Coprésidentes du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Table de matières

| | |
|--|----|
| En 2020-2021 au Nouveau-Brunswick..... | 2 |
| Message des coprésidentes..... | 6 |
| Enjeux..... | 7 |
| Membres et personnel | 13 |
| Gouvernance..... | 15 |
| Finances..... | 17 |

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme consultatif public indépendant sur les questions touchant l'égalité des femmes.

551, rue King – suite 103
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

506-462-5179/ Sans frais : 1-844-462-5179

Télec. : 506-462-5069

conseil@gnb.ca | conseildesfemmesnb.ca

2020-2021 au Nouveau-Brunswick

Avril 2020

- L'état d'urgence déclaré en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 est maintenu.
- Le salaire minimum passe à 11,70 \$ l'heure.
- La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick [rend public un document d'information](#) pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à comprendre leurs droits et leurs obligations en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* pendant la pandémie.
- Les 18 et 19 avril, la pire fusillade de masse de l'histoire civile canadienne est perpétrée en Nouvelle-Écosse. Il sera finalement établi que les événements ont commencé par des actes de violence entre partenaires intimes, et une enquête publique indépendante sera [chargée d'examiner](#) « les facteurs contributifs et contextuels, notamment le rôle de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes [...] ».
- Le gouvernement [annonce](#) la protection des emplois, rétroactivement au 12 mars, pour les personnes qui ne peuvent pas travailler parce qu'elles ont contracté la COVID-19; parce qu'elles prennent soin d'une personne avec qui elles ont des liens familiaux étroits qui a contracté le virus; ou parce qu'elles respectent les directives d'auto-isolément ou de quarantaine émise par la Santé publique. Le règlement protège également les emplois des personnes qui ne peuvent pas se présenter au travail parce qu'elles s'occupent de leurs enfants en raison de la fermeture des écoles et des garderies.

Mai 2020

- Les taux d'aide sociale pour les unités composées d'une personne augmentent de 5 %. Il s'agit de la première augmentation des taux d'aide sociale depuis 2014. C'est la première augmentation depuis 2010 pour les unités

composées d'une personne aptes au travail. Les changements réglementaires prévoient également que les futures augmentations des taux pour les unités composées d'une personne auront lieu le 1er avril de chaque année et seront liées à l'indice des prix à la consommation.

- Le premier ministre Higgs et la Dre Jennifer Russell, médecin-hygiéniste en chef, discutent publiquement pour la première fois, lors d'une conférence de presse sur la pandémie de COVID-19, de la violence familiale et de la violence entre partenaires intimes dans le contexte de la pandémie, et plus particulièrement de l'impact des ordonnances de maintien à domicile pour les personnes victimes ou menacées de violence. Tous deux expliquent que les services de lutte contre la violence familiale et entre partenaires intimes sont disponibles malgré l'état d'urgence et qu'aucune augmentation de la violence n'a été signalée ou indiquée.
- Les services de garderie éducative [commencent à rouvrir](#) au-delà de la prestation de services aux travailleurs·ses essentiel·les.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux [collaborent pour fournir](#) des compléments de salaire temporaires liés à la pandémie aux travailleurs·ses essentiel·les de première ligne à faible revenu, notamment : les éducateurs·trices de la petite enfance dans les services de garderie éducative; certain·es travailleurs·ses des services de soutien à domicile fournissant des soins directs en personne aux personnes âgées, aux adultes et aux enfants; les préposé·es aux soins directs aux personnes dans les foyers de groupe, les résidences communautaires, les foyers de soins spéciaux, les refuges pour sans-abri et les maisons de transition; les travailleurs·ses d'intervention en matière de violence familiale;

et les travailleurs-ses des banques d'alimentation et des soupes populaires. Les travailleurs-ses doivent gagner moins de 18 \$ de l'heure pour être admissibles, et le complément est rétroactif.

- Le 25 mai, George Floyd, un homme Noir de 46 ans, est assassiné par un policier à Minneapolis, dans le Minnesota (États-Unis). Le mouvement Black Lives Matter, qui a commencé en 2012, prend de l'ampleur, et des manifestations contre la violence policière ont lieu dans le monde entier, y compris au Nouveau-Brunswick.

Juin 2020

- Le 2 juin, des centaines de Néo-Brunswickois-es participent à des rassemblements pour s'opposer à l'injustice raciale et au racisme anti-Noirs dans la police et les systèmes judiciaires plus particulièrement.
- Le 4 juin, Chantel Moore, une femme de 26 ans de la Première Nation Tla-o-qui-aht (sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique) est abattue par un policier à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, lors d'une vérification de l'état de santé.
- Le 12 juin, Rodney Levi, un homme de 48 ans de la Première Nation Metepenagiag, est abattu par un agent de la GRC.
- Le 17 juin, les chef-fes Wolastoqiyik et Mi'kmaw rencontrent le premier ministre Higgs et [demandent une enquête indépendante](#)¹ sur la discrimination systémique à l'encontre des populations autochtones dans les services de police et les systèmes judiciaires.
- Les modifications apportées à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* en 2019-2020 [entrent en vigueur](#). Ces modifications permettent aux personnes de résilier les baux de manière anticipée si elles-mêmes ou les personnes à leur charge sont victimes de violence familiale, de violence entre partenaires

intimes, de violence sexuelle ou de harcèlement criminel et si elles estiment que leur sécurité est menacée si la location se poursuit.

Juillet 2020

- [Le gouvernement apporte des modifications](#) au programme fédéral-provincial de complément salarial pour les travailleurs-ses essentiel·les de première ligne à faible revenu afin d'inclure les travailleurs-ses de soutiens à domicile du secteur privé qui ont fourni des soins personnels directs à domicile aux clients du ministère du Développement social et les travailleurs-ses de soutien dans les garderies éducatives qui donnent des soins directs aux clients.

Août 2020

- Le gouvernement lance une consultation pour l'examen législatif du salaire minimum.
- Le gouvernement publie son [Plan de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19 pour l'automne 2020](#). Le plan comprend l'engagement de veiller à ce que l'analyse comparative selon le genre soit appliquée dans tous les efforts d'intervention et de rétablissement de la COVID-19.

Septembre 2020

- Pour la première fois, le niveau de sédation requis pour les soins d'avortement chirurgical [est publiquement cité](#)^{*} comme l'une des raisons pour lesquelles la procédure n'est pas financée en dehors des établissements hospitaliers désignés.
- Des élections générales provinciales ont lieu. Quatorze femmes sont élues et représenteront 28,6 % des membres de l'Assemblée législative, un nouveau record pour le Nouveau-Brunswick.

¹ Les liens externes disponibles en anglais seulement sont marqués d'un astérisque.

Octobre 2020

- Le service 211 **est lancé** grâce à un partenariat entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les Centraides du Nouveau-Brunswick. Le service **211** est une ressource gratuite, bilingue et confidentielle ayant pour but d'aider les gens à s'orienter dans le réseau des services communautaires et publics.
- La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick **rend publique** une nouvelle ligne directrice intitulée *Les programmes spéciaux et la définition de l'équité et de la discrimination*.

Novembre 2020

- Le gouvernement **annonce** une nouvelle initiative qui garantit que les résultats de densité mammaire seront inclus dans les rapports de mammographie et dans les lettres envoyées après un dépistage systématique.
- Les **gouvernements provincial et fédéral signent** un accord concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, d'une durée d'une année, afin de poursuivre les travaux de l'accord de 2017-2020.
- Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, les gouvernements provincial et fédéral annoncent une augmentation du financement lié à la pandémie pour le **secteur des garderies éducatives** et ministère du **Développement social** (principalement les établissements de soins de longue durée, le bien-être à l'enfance et les refuges d'urgence).

Décembre 2020

- En réponse à un mouvement étudiant, le gouvernement **annonce** qu'il organisera une table ronde pour lutter contre la violence sexuelle sur les campus au début de 2021 et qu'il publiera un rapport au printemps 2021.
- Les modifications à la *Loi sur les coroners* visant à conférer une autorité juridique au Comité d'examen des décès d'enfants et au Comité d'examen de la mortalité liée à

la violence familiale reçoivent la sanction royale. Ces modifications **étaient nécessaires** pour permettre le travail du Réseau régional d'examen des homicides familiaux de l'Atlantique qui avait été **créé en janvier 2020**. Le gouvernement fait également savoir que les membres du réseau **ont été nommés**.

- Une nouvelle *Loi sur le droit de la famille* reçoit la sanction royale. Cette loi **reflète les modifications** apportées à la loi fédérale sur le divorce et établit un service provincial permettant de recalculer les ordonnances de soutien pour enfant afin de tenir compte des revenus actualisés (le service n'est pas immédiatement disponible).

Janvier 2021

- Le gouvernement **publie** un document de travail sur l'avenir des soins de santé au Nouveau-Brunswick et lance un **appel de dossiers** sur la question.
- L'Association canadienne des libertés civiles intente une action en justice contre le gouvernement, en déposant un **exposé de demande** selon laquelle la restriction du financement des avortements chirurgicaux pratiqués en dehors des établissements hospitaliers désignés viole la *Loi canadienne sur la santé* et le droit à la liberté, à la sécurité, à la protection de la vie privée et à l'égalité garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- Les ministres fédérale, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine approuvent **une déclaration commune** sur la violence fondée sur le sexe qui énonce une vision commune, des principes et des objectifs pour contrer la violence fondée sur le sexe. Cette **déclaration s'agirait** d'une étape importante dans l'élaboration d'un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Février 2021

- Après avoir soulevé des préoccupations concernant le processus et la rémunération, les étudiant·es survivant·es et militant·es **seraient désinvité·es** des futures réunions de la table ronde du gouvernement pour lutter contre la violence sexuelle sur les campus.
- Le Société d'inclusion économique et sociale **publie son rapport final** sur la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019*.
- Le gouvernement **annonce** que le salaire minimum passera à 11,75 \$ le 1er avril.
- Le gouvernement **annonce** qu'il nommera un·e commissaire sur le racisme systémique afin d'engager les parties prenantes à développer une compréhension de la nature et de l'impact du racisme systémique dans la province. Les dirigeant·es du Wolastoqey Nation of New Brunswick et de Mi'gma'we'l Tplu'taqnn Incorporated **dénoncent immédiatement*** cette approche.
- La motion 52 est **débattue, amendée, puis adoptée** à l'Assemblée législative. Elle demande au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative d'entreprendre un examen des initiatives qui encourageront un plus grand nombre de femmes à se porter candidates aux élections provinciales.

Mars 2021

- Megan Mitton, députée tierce de l'Assemblée législative, **annonce** qu'elle est enceinte. Elle est seulement la deuxième députée que l'on connaît d'être enceinte alors qu'elle siège à la Chambre et fait savoir qu'elle a obtenu l'engagement d'installer des tables à langer dans l'édifice.
- Le gouvernement publie un **énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre** en même temps que le Budget 2021-2022.
- Le gouvernement **annonce** le financement d'un projet de recherche sur le racisme systémique anti-Noirs au Nouveau-Brunswick.

Cette chronologie est axée sur les changements aux politiques publiques ainsi que sur les dates et les événements historiques au Nouveau-Brunswick. Elle n'est pas exhaustive et exclut les motions et les projets de loi présentés par les partis d'opposition qui n'ont pas été adoptés. À l'exception d'une augmentation du salaire minimum, les annonces de financement faites à la fin de 2020-2021 pour 2021-2022 ne sont pas incluses.

Message des coprésidentes

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce rapport annuel et de vous intéresser au travail accompli par le Conseil d'avril 2020 à mars 2021.

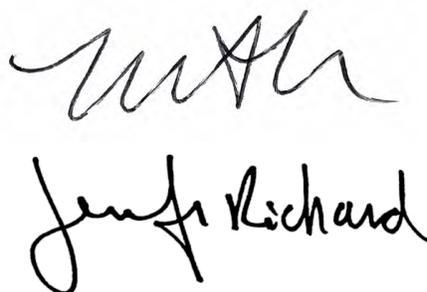
Cette année, le Conseil a continué à partager les données et récits existants de [Résonances](#) (une initiative d'engagement public organisée en 2017-2018), mais a cessé de produire de nouvelles analyses ou de publier des récits de participant-es qui n'avaient pas été partagés auparavant. Le travail de recherche et d'engagement public du Conseil s'est déplacé pour se concentrer en grande partie sur la COVID-19 par le biais d'une bibliothèque numérique créée en partenariat avec Code pour la Canada. Cette bibliothèque est disponible sur bibliothequecovidlibrary.ca.

Le Conseil a participé aux consultations gouvernementales, en fournissant des conseils et des recommandations sur le salaire minimum et le budget 2021-2022. Le Conseil a également mené à bien un projet visant à mettre à disposition sur son site Web les mémoires présentés dans le cadre de consultations qu'il a présentés au cours des années précédentes.

Le Conseil a également travaillé sur des enjeux relatifs à l'égalité réelle des femmes en dehors des consultations. Les nouveaux travaux axés sur les enjeux se sont concentrés sur la COVID-19 et le racisme systémique à l'encontre des personnes et des communautés Noires et autochtones. Étant donné qu'il s'agissait d'une année électorale, le Conseil a également profité de l'occasion pour réitérer une grande partie de ses conseils et recommandations existants. Ces travaux ont été communiqués au gouvernement et partagés avec le public par le biais de mémoires et de publications en ligne.

Dans ses nouveaux avis comme dans ceux qu'il a réitérés, le Conseil a continué à mettre l'accent sur le *comment* d'une meilleure politique publique. Nous avons exhorté le gouvernement à réfléchir aux déficits et aux dettes sociales, à s'engager dans la cocréation, à centrer les décisions sur les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables, et à accroître sa transparence quant à l'utilisation de l'analyse comparative selon le genre plus en tant qu'outil politique.

Dans le présent rapport, vous trouverez des renseignements plus détaillés sur ce travail ainsi que sur nos membres et nos processus de gouvernance. Nous identifions également les événements et les jalons importants ainsi que les motions de l'opposition à l'Assemblée législative et les actions du gouvernement qui sont pertinents pour l'égalité des femmes au Nouveau-Brunswick. Comme toujours, nous espérons que le présent rapport rendra compte du travail du Conseil et qu'il suivra l'évolution du paysage de l'égalité des genres dans notre province.



Michèle Nadeau et Jennifer Richard
Coprésidentes du Conseil des femmes du
Nouveau-Brunswick*

* Coprésidentes au moment de la publication du présent rapport

Enjeux

Comme c'est habituellement le cas pour le Conseil, le travail axé sur les enjeux pour 2020-2021 s'est concentré sur la prestation de conseils et de recommandations au gouvernement par le biais de réunions et de correspondance, de la participation à des consultations et de la présentation de mémoires. Les recherches et les analyses effectuées par le personnel, la consultation des membres du Conseil et d'autres organisations et expert-es, ainsi que des ressources telles que [Résonances](#), ont permis de déterminer les enjeux à traiter en priorité et les conseils et recommandations à formuler. Le Conseil a partagé ce travail avec le public en rendant publics ses soumissions présentés dans le cadre de consultations et autres mémoires, par le biais de communiqués de presse et d'entrevues, et par des publications en ligne. À l'exception des entrevues avec les médias, tout ce contenu est disponible sur le site Web du Conseil.

L'année 2020-2021 étant une année électorale, le Conseil a réitéré une grande partie de ses avis et recommandations existantes. Le Conseil a également abordé deux enjeux qui ont marqué l'année de manière significative : la COVID-19 et le racisme systémique. Cette rubrique du rapport annuel fournit des renseignements détaillés sur ces deux enjeux. Les renseignements sur les avis et recommandations réitérés sont plus brefs, sauf dans les cas où les avis existants ont été mis à jour. Des liens sont fournis vers les documents spécifiques auxquels il est fait référence; lorsqu'aucun document spécifique n'est cité, les avis et recommandations correspondants figurent dans les mémoires du Conseil [avant](#) et [après](#) les élections.

Cette rubrique comprend également des renseignements sur les travaux suivis par le Conseil, notamment les plans et cadres gouvernementaux et les motions de l'opposition relatifs à l'égalité des femmes qui ne sont pas déjà couverts par la chronologie au début de ce rapport.

COVID-19

En juin, le Conseil a lancé une [bibliothèque numérique](#) de contenu sur la pandémie de COVID-19 qui se concentre sur les populations marginalisées, le secteur à but non lucratif, ou qui utilise une optique de justice sociale. La bibliothèque contient du contenu spécifique au Nouveau-Brunswick ainsi que du contenu régional, national ou international qui est général ou suffisamment large pour être pertinent pour la province. La bibliothèque a été développée en collaboration avec Code pour la Canada, le Service numérique canadien et l'Académie du numérique de l'École de la fonction publique du Canada dans le cadre de leur programme conjoint #Appelouvert qui visait à aider les équipes du gouvernement pendant la crise de la COVID-19.

Avec le lancement de la bibliothèque, le Conseil [a informé le gouvernement et le public](#) que dans le cadre de la planification du rétablissement à long terme après la pandémie, le gouvernement doit assurer que les expériences, les préoccupations et les idées des personnes et des communautés qui sont souvent exclues de la prise de décisions sont entendues. Reconstruire de manière à réduire les disparités, à soutenir les plus vulnérables et à accroître l'équité est non seulement possible, mais nécessaire. Imaginer et cocréer un Nouveau-Brunswick renouvelé qui place au cœur des priorités de toutes les personnes qui sont souvent exclues de la prise de décisions rendra notre province plus résiliente, durable et prospère pour toutes.

Avant les élections de 2020, le Conseil a publié [un sommaire des enjeux](#) qui comprend des conseils et des recommandations supplémentaires. Le Conseil a expliqué que la pandémie ne touche pas tout le monde de la même façon, et les plans adoptés par notre province pour atténuer les vagues futures de COVID-19, relancer l'économie et créer une

« nouvelle normalité » doivent tenir compte de cette réalité. Le Conseil a indiqué que pour combattre efficacement la pandémie sous tous ses aspects, le gouvernement doit comprendre ses effets selon le genre et placer les personnes et les communautés les plus vulnérables de notre province au cœur des plans de lutte contre la COVID-19. Le Conseil a également expliqué que les communautés vulnérables et marginalisées luttent pour leur survie bien avant la COVID-19 et un grand nombre des stratégies qu'elles ont adoptées (comme les réseaux d'entraide et les bulles sociales) sont maintenant répandues dans le contexte de la pandémie. Ces stratégies sont un exemple de l'utilité des décisions inclusives et équitables pour toutes.

Le Conseil a réitéré ce conseil [après les élections](#), [avant le discours du trône](#) et pendant [les consultations budgétaires 2021-2022](#).

Le Conseil s'est félicité que le [plan d'automne sur la COVID-19 du gouvernement](#), diffusé en août, incluait cet énoncé :

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et exacerbé la vulnérabilité de certains groupes au Nouveau-Brunswick. Les efforts d'intervention et de rétablissement qui tiennent compte des groupes vulnérables aideront à prévenir d'autres inégalités économiques et sociales et à créer des collectivités plus réceptives, dynamiques et durables[...] La province s'est engagée à veiller à ce que l'analyse comparative selon le genre soit appliquée dans tous les efforts d'intervention et de rétablissement liés à la pandémie de COVID-19.

Racisme systémique

Le 4 juin, Chantel Moore, de la Première Nation Tla-o-qui-aht (sur l'île de Vancouver en Colombie-Britannique), a été tuée par balle par un agent de police à Edmundston, au Nouveau-Brunswick,

pendant une vérification de l'état de santé.

Le Tribal Council Nuuchahnulth, qui représente 14 Premières Nations Nuuchahnulth, dont la Première Nation Tla-o-qui-aht, a [lancé des appels*](#), notamment [traduction libre] :

- « une action immédiate concernant notre demande d'enquête indépendante relativement à l'agent de police qui a abattu une femme de 26 ans de la Première Nation Nuuchahnulth tôt le matin du jeudi 4 juin, à Edmundston au Nouveau-Brunswick » et
- « une action immédiate concernant cette demande et afin d'être tenus au courant pendant tout le processus. Nous appelons à l'action pour la prise de mesures visant à s'assurer que la conduite et les pratiques policières permettent de désamorcer une situation et que, ce faisant, une pratique tenant compte des traumatismes est utilisée. En ce sens, nous demandons que des changements soient apportés à la conduite policière pour éviter que d'autres vies soient perdues de cette façon dévastatrice. »

Dans ses conseils au gouvernement et dans [une déclaration publique](#) fournie en juin, le Conseil s'est fait écho à ces appels à l'action et a tenu à exprimer sa plus sincère sollicitude à l'égard de la famille et des collectivités de Chantel Moore et à les assurer de son soutien.

Le Conseil s'est également engagé à étudier le rôle des services de police dans nos collectivités, à mener des consultations en la matière ainsi qu'à porter à l'attention du gouvernement et du public nos résultats. Le Conseil a reconnu qu'il prenait cet engagement alors que des manifestations et des actions ont lieu dans le monde entier en appui au mouvement Black Lives et dans le but d'aborder le rôle des services de police dans la perpétuation du racisme contre les personnes Noires et le

maintien de la suprématie blanche. Bien que le racisme contre les Autochtones, le racisme contre les personnes Noires et d'autres formes de racisme aient une histoire différente et se manifestent différemment, ils sont aussi étroitement liés. Toutes ces dimensions et complexités doivent guider les analyses et les recommandations.

En juillet, le Conseil a conseillé au gouvernement, par correspondance, de créer une commission d'enquête sur les préjugés et le racisme systémiques à l'encontre des populations autochtones dans nos systèmes de police et de justice, conformément à [l'appel à l'action*](#) lancé par les 15 chef-es des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Les chef-es ont indiqué qu'un examen des rapports et recommandations existants, tel que proposé par le gouvernement en réponse à leur demande d'enquête, ne suffirait pas. Le Conseil s'est rallié à ce point de vue. Bien qu'une enquête doive tenir compte des rapports et des recommandations existants, de nouveaux travaux propres au Nouveau-Brunswick doivent également être entrepris. Le Conseil a également confirmé l'affirmation des chef-fes selon laquelle l'enquête doit être indépendante et dirigée par des Autochtones. Nous recommandons que cette commission d'enquête soit mise sur pied en privilégiant d'abord et avant tout l'expertise et les besoins des Autochtones (c'est-à-dire dans la rédaction du mandat : portée, résultats visés, méthodes de travail, affectation de ressources, etc.).

Dans cette correspondance, le Conseil a également conseillé au gouvernement de donner suite aux [appels à l'action*](#) de Black Lives Matter Fredericton/ NB à [traduction libre]:

- « intégrer l'histoire de l'esclavage, de la ségrégation et de l'oppression systémique au Nouveau-Brunswick et au Canada dans le programme d'études des écoles publiques de la province »

- « commander une recherche indépendante sur les répercussions du racisme au Nouveau-Brunswick aussi bien sur le plan personnel que sur le plan socioéconomique, et élaborer un plan d'action pour contrer ces problèmes au moyen d'une stratégie de lutte contre le racisme » et
- « instaurer une formation obligatoire sur la compétence culturelle et la lutte contre le racisme pour les policiers et les fonctionnaires. »

Le Conseil a indiqué que ce travail devait être mené par des personnes et des communautés Noires, car ce sont elles qui sont le plus directement touchées par le racisme anti-Noirs et qui possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires pour garantir que ce travail soit conçu et exécuté de manière à atteindre les objectifs des appels à l'action.

Le Conseil a fait connaître son soutien aux deux séries d'appels à l'action par le biais de mémoires publiés [avant](#) et [après](#) les élections générales provinciales.

Taux d'aide sociale

Le Conseil a recommandé que les taux d'aide sociale soient alignés sur la mesure du panier de consommation (MPC). Les taux actuels, qui sont inférieurs à la MPC, ne répondent pas aux besoins des bénéficiaires et n'ont pas de sens sur le plan budgétaire, compte tenu des coûts à long terme pour le gouvernement qui résultent de la pauvreté des personnes.

Salaire minimum

Avant les élections, le Conseil a recommandé que le salaire minimum évolue vers un salaire de subsistance. Plus tard dans l'année, la [soumission du Conseil à l'examen législatif du salaire minimum 2020](#) a recommandé l'approche proposée par le Saint John Human Development Council et le Centre canadien de politiques alternatives. Ces organisations ont plaidé en faveur d'un salaire minimum de 15 \$, expliquant qu'il ne s'agit pas

d'un salaire de subsistance, mais plutôt du taux proposé selon un modèle où le gouvernement et les employeurs s'assurent ensemble que les besoins des personnes sont satisfaits par la combinaison d'un salaire minimum adéquat, de normes de travail et de programmes sociaux. La [soumission du Conseil aux consultations budgétaires 2021-2022](#) réitère la recommandation d'un taux de 15 \$ et souligne la nécessité de procéder à des ajustements futurs pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Légiférer sur l'équité salariale dans le secteur privé

Le Conseil a recommandé l'adoption d'une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé. Le Conseil a également fait part de ses préoccupations de longue date concernant les ajustements d'équité salariale dont bénéficient un certain nombre de travailleurs·ses des soins communautaires. La Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick craint que la méthodologie employée pour déterminer ces rajustements soit imparfaite, donnant lieu à des salaires trop bas, et que ces ajustements n'aient pas été révisés depuis qu'ils ont été effectués initialement.

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants

Le Conseil a recommandé que le gouvernement doit traiter l'éducation et l'accueil des jeunes enfants comme un investissement d'infrastructure de premier ordre et comme une composante essentielle de l'égalité des femmes et de l'amélioration des résultats futurs des enfants marginalisés et vulnérables. Le gouvernement doit également collaborer avec le secteur de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants en vue de la transition vers un modèle sans but lucratif. Les salaires des éducateurs·trices de la petite enfance doivent également augmenter.

Soins à domicile

Le Conseil a indiqué qu'en plus des augmentations salariales, les préposé·es aux soins à domicile ont besoin de voir leurs conditions de travail

s'améliorer, pour bénéficier notamment d'une meilleure assistance en matière de sécurité, d'un remboursement des frais professionnels (p. ex. le kilométrage) et de la possibilité d'avoir des horaires prévisibles.

Soutenir les nouvelles arrivantes et les immigrantes qui cherchent à intégrer le marché du travail

Le Conseil a indiqué que puisque le gouvernement cherche à assurer la croissance de la population et de la main-d'œuvre grâce à l'immigration, les nouvelles arrivantes et les immigrantes ont besoin de mesures de soutien adaptées afin d'accroître leurs possibilités d'emploi dans tous les domaines et à tous les échelons.

Travail non rémunéré

Le Conseil a recommandé au gouvernement d'examiner comment les approches communautaires visant à résoudre des problèmes complexes tels que la pauvreté, le vieillissement de la population et les soins de santé peuvent accroître la demande de travail non rémunéré de la part des femmes.

Le Conseil a suggéré qu'en ce qui concerne la démence, des mesures de soutien concrètes pour les aidant·es pourraient consister à investir dans les services de relève et d'autres programmes de soutien pour les aidant·es et à fournir une aide financière pour les frais de déplacement, les modifications du domicile et d'autres coûts financiers. Cette suggestion pourrait aussi s'appliquer à d'autres situations où des soins sont fournis par des aidant·es sans rémunération.

Soutien aux organisations communautaires à but non lucratif

Le Conseil a recommandé au gouvernement d'adopter des modèles de financement du fonctionnement à long terme viables pour les organisations communautaires à but non-lucratif afin de soutenir la prestation de services, le renforcement des capacités internes et la hausse du salaire du personnel.

Violence à caractère sexuelle

Le Conseil a recommandé que le gouvernement augmente le financement pour *Prévenir et contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick : un cadre d'action*. Le financement de ce cadre aidera à combler les lacunes dans les services destinés aux survivant·es de la violence sexuelle et offrira un meilleur soutien aux organismes communautaires qui s'attaquent à ce problème.

Le Conseil a continué de collaborer avec le gouvernement dans le cadre d'un groupe d'intervenant·es multisectoriels *convoqué par le gouvernement en 2017* pour formuler des recommandations sur l'amélioration de la réponse de la police aux signalements de violence à caractère sexuelle.

Services de sages-femmes

Le Conseil a recommandé d'accroître le soutien aux services de sages-femmes au Nouveau-Brunswick. Il faut accroître les ressources destinées au site de démonstration de Fredericton, non seulement pour offrir des services à la communauté locale, mais aussi pour générer les données requises afin d'évaluer le site et de planifier l'élargissement des services de sages-femmes à un plus grand nombre de régions dans la province.

Soins pharmaceutiques

Le Conseil a recommandé au gouvernement d'étudier la possibilité d'élargir le champ de pratique réglementée des pharmaciennes pour leur permettre de prescrire des contraceptifs hormonaux. Si ceci devait faire partie des services offerts par les pharmaciennes, il devrait aussi leur permettre de facturer leurs services à l'Assurance-maladie.

Accès à l'avortement et soutien à la Clinique 554

Le Conseil a recommandé que le paragraphe a) de l'annexe 2 du Règlement 84-20 pris en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux* soit

mis à jour afin de permettre aux avortements chirurgicaux pratiqués en dehors des hôpitaux d'être facturés à l'Assurance-maladie (ceci exigerait également de permettre aux fournisseurs de services d'avortement chirurgical à base communautaire de facturer les échographies à l'Assurance-maladie).

Le Conseil a également recommandé au gouvernement de collaborer avec la Clinique 554 afin de trouver une solution pour éviter sa fermeture imminente. En 2020-2021, la Clinique 554 a fonctionné comme cabinet de médecine familiale, fournisseur spécialisé de soins de santé pour la communauté LGBTQ2E+ et seul fournisseur de services d'avortement chirurgical hors hôpital de la province.

Dettes et déficits sociaux

Le Conseil a recommandé au gouvernement de tenir compte de la *dette et des déficits sociaux* dans son travail. Les déficits sociaux représentent le fossé qui se crée entre les services dont les gens ont besoin et ceux dont ils disposent (ces services pouvant être offerts par le secteur public ou par le secteur communautaire). Tout comme les déficits budgétaires, les déficits sociaux ne disparaissent pas simplement au début d'une nouvelle année; ils se transforment plutôt en une dette qui porte intérêt. Plus les services appropriés font défaut, l'intérêt ressemble à des problèmes qui deviennent plus enracinés et complexes, tant dans la vie des personnes que pour les questions de politique publique.

Cocréation

Le Conseil a recommandé au gouvernement de s'engager dans la *cocréation* et de favoriser les conditions nécessaires à la cocréation. La cocréation consiste à faire participer les personnes et les communautés qui sont touchées par une situation au processus de détermination du problème, de conception des services pour y faire face et d'établissement de la méthode d'évaluation des services. La cocréation ne se traduira pas seulement

par de meilleurs services, elle améliorera aussi la confiance du public envers le gouvernement.

Analyse comparative entre les genres

Le Conseil a recommandé au gouvernement d'étendre son utilisation de l'Analyse comparative entre les genres Plus (ACG+) dans la prise de décisions et de partager davantage de renseignements avec le public sur l'utilisation et les conclusions de ces processus.

Lors de la consultation pour le budget 2021-2022, le Conseil a recommandé que le gouvernement développe l'utilisation interne des évaluations d'impact sur le genre dans les processus budgétaires 2020-2021 en partageant publiquement des détails sur la façon dont l'ACG+ ou d'autres outils et processus similaires ont finalement été utilisés dans le processus budgétaire 2021-2022.

En mars, le gouvernement a publié un [Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre](#) parallèlement au budget 2021-2022. Dans [son communiqué de presse sur le budget](#), le gouvernement a expliqué que l'énoncé « présente les effets de mesures budgétaires précises en fonction de l'analyse comparative entre les sexes. Cet énoncé constitue un point de départ pour la publication de renseignements fondés sur le genre et témoigne de l'engagement du gouvernement à élargir son approche en matière de budgétisation sensible au genre. » Ce document était le premier du genre parmi les provinces et les territoires. Le Conseil a estimé qu'il s'agissait d'une première étape prometteuse, mais qu'elle pouvait être améliorée.

Confiance et transparence

Les avis et recommandations du Conseil font souvent référence à l'instauration d'un climat de confiance avec le public par le biais d'une plus grande transparence des processus gouvernementaux. Le Conseil a indiqué que

l'utilisation d'outils tels que l'ACG+, la prise en compte de la dette et des déficits sociaux, la cocréation et le partage de renseignements sur l'utilisation de ces outils permettraient d'accroître la confiance. La [soumission du Conseil aux consultations budgétaires 2021-2022](#) a mis en avant une nouvelle justification de l'importance de la confiance et de la transparence : avec l'émergence des mouvements autoritaristes et populistes partout dans le monde et le stress engendré par la pandémie de COVID-19, il est essentiel que les gouvernements prennent des mesures pour accroître leur crédibilité et gagner la confiance du public. Être plus ouverts au sujet de leurs processus décisionnels et montrer comment ils s'assurent que les politiques sont fondées sur des données probantes sont des façons d'y arriver.

Les femmes en politique

Bien qu'il y ait eu moins de candidates aux élections générales provinciales de 2020 qu'à celles de 2018, plus de femmes ont finalement été élues, établissant un record à la fois pour le nombre et le pourcentage de femmes à l'Assemblée législative (14 femmes, ce qui représente 28,6 % des membres). [Avant](#) et [après](#) l'élection, le Conseil a publié des tableaux retraçant la représentation par sexe à l'Assemblée législative provinciale au fil du temps.

Au cours de l'année, le Conseil a pris connaissance des défis liés au genre que posent certaines parties des formulaires d'Élections Nouveau-Brunswick que les candidat·es doivent remplir. Un certain nombre de femmes et de personnes appartenant à des minorités de genre étaient préoccupées par le fait de fournir leur adresse personnelle sur des documents accessibles au public. Un certain nombre de personnes appartenant à des minorités de genre ont signalé des problèmes liés au fait que les formulaires leur demandaient leur sexe et que les seules options étaient homme, femme ou autre. Le Conseil n'a pas donné d'avis à ce sujet avant 2021-2022.

Membres et personnel

Membres

Le travail du Conseil est mené par des membres bénévoles, dont des organisations (représentées par une employée ou une bénévole) et des femmes ayant à cœur la question de l'égalité des femmes.

Les membres façonnent le travail du Conseil axé sur les enjeux en collaborant avec le personnel pour déterminer et analyser les enjeux prioritaires et proposer des solutions. Les membres voient également à ce que la voix des femmes de diverses identités, de communautés et d'expériences soit représentée au sein du Conseil. Les membres jouent aussi un rôle de gouvernance, qui englobe l'élaboration de politiques régissant le fonctionnement du Conseil à un haut niveau.

Membres 2020-2021

Organisations

- Violence Sexuelle Nouveau-Brunswick (connu auparavant comme le Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton; représenté par Jennifer Richard)
- New Brunswick Aboriginal People's Council (représenté par Amanda LeBlanc)
- Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick (représentée par Jody Dallaire et Johanne Perron)
- Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (représenté par Myriam Mekni)
- Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (représenté par Nelly Dennene et Julie Gillet)
- Saint John Women's Empowerment Network (représenté par Joanne Britton)
- YWCA Moncton (représenté par Michèle Nadeau)

Individus

- Darlene Doiron
- Mayme Lefurgey
- Martine Marchand
- Patricia Morris
- Madeleine Nickerson
- Noëlla Richard
- Louisa Seales
- Constance Sewell

Membres d'office

- Jocelyne Mills, sous-ministre adjointe, Direction de l'Égalité des femmes
- Beth Lyons, directrice générale, Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Remarques sur les membres

Coprésidentes

L'année 2020-2021 a commencé avec J. Dallaire et J. Richard comme coprésidentes. En octobre, le mandat de J. Dallaire en tant que coprésidente a pris fin et N. Richard a été nommée coprésidente par intérim.

Changements dans la composition

En juin, N. Dennene a quitté son poste de représentante du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. J. Gillet a commencé à exercer les fonctions de représentante de l'organisme en octobre.

En février, J. Perron a remplacé J. Dallaire comme représentante de la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick.

Ces changements ne seront officialisés par un décret qu'en 2021-2022.

Personnel

- **Beth Lyons** – directrice générale
- **Linda Landry-Guimond** – gestionnaire de bureau
- **Jennifer Dickison** – directrice de la recherche et des politiques
- **Melissa Wah** – stratège en affaires publiques

Gouvernance

Les membres participent tout au long de l'année aux travaux du Conseil par le biais de communications régulières par courriel et de travaux en comité. Généralement, le personnel et les membres se réunissent également plusieurs fois par an en personne et par téléconférence. Afin de respecter les orientations de santé publique de la COVID-19 et de protéger la santé et la sécurité de ses membres et de son personnel, le Conseil s'est uniquement réuni que par téléconférence et virtuellement en 2020-2021.

En 2020-2021, le Conseil a tenu quatre réunions :

- 15 octobre
- 7 décembre
- 11 mars
- 29 mars

Les procès-verbaux de toutes les réunions (sauf les réunions ou les parties des réunions à huis clos) sont accessibles sur le site Web du conseil, à l'adresse conseildesfemmesnb.ca ou en communiquant avec le Conseil.

Le Conseil utilise des comités permanents et spéciaux pour faire progresser les dossiers entre les réunions et assurer une reddition de comptes. Le personnel et les membres siègent à des comités, et les collaboratrices spéciales peuvent être invitées à prendre part au travail des comités. Les comités suivants ont été actifs en 2020-2021 :

- le comité (permanent) des finances;
- le comité (permanent) de la gouvernance;
- le comité consultatif (permanent) sur les enjeux;
- le comité (spécial) chargé de recommander la nomination des membres.

En 2020-2021, le Conseil a procédé à une auto-évaluation des membres et a commencé à discuter de son prochain processus de planification stratégique.

Appel d'adhésion

Par l'intermédiaire d'un comité, le Conseil a poursuivi les travaux relatifs à l'appel à candidatures lancé au cours de l'exercice précédent. Le comité était initialement composé de trois membres du Conseil : J. Richard (coprésidente), N. Dennene et D. Doiron. N. Dennene a quitté le comité en juin lorsqu'elle a terminé son mandat au sein du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick.

Outre la solidité des candidatures, le comité a pris en considération les aspects qui suivent lors de l'examen des demandes :

- le Conseil doit principalement être composé d'organismes membres; et
- la composition actuelle du Conseil et la question de savoir si l'ajout d'une candidate contribuera à établir l'équilibre linguistique et régional ou à renforcer la représentation des voix des identités, des expériences et des communautés d'intérêts marginalisées.

Le Conseil a présenté sa recommandation pour les nominations au gouvernement en juillet. Cependant, en raison de la pandémie, les nominations ont été retardées, et la disponibilité des personnes recommandées a changé tout au long de l'année. Le Conseil a donc mis à jour ses recommandations à plusieurs reprises et les nominations n'ont finalement pas eu lieu avant 2021-2022.

Mission, vision et directions stratégiques

Mission : Contribuer à l'avancement de l'égalité entre les genres au Nouveau-Brunswick en abordant de façon stratégique les enjeux courants et émergents grâce à la recherche, à la participation de membres informés et engagés, et à des interactions avec le gouvernement et le public.

Vision : Un Nouveau-Brunswick diversifié et inclusif où l'égalité entre les genres est bien réelle et profondément enracinée.

Directions stratégiques :

Devenir un porte-parole incontournable quant aux questions d'importance pour les femmes et les questions concernant l'égalité entre les genres au Nouveau-Brunswick.

- Définir des positions claires et, s'il y a lieu, formuler des recommandations pour les enjeux d'importance.
- Devenir une ressource à consulter lorsqu'il s'agit de recherche, d'analyse, de commentaires et de recommandations.
- Être en mesure de repérer les dossiers émergents, puis de répondre promptement et vivement à ces questions.

Interagir avec les femmes du Nouveau-Brunswick dans toute leur diversité, tout en étant inspiré par celles-ci dans nos actions.

- Les membres du conseil et l'analyse des enjeux tiennent compte de la diversité des identités des femmes, de leurs expériences et de leurs communautés d'intérêts.
- Offrir aux femmes l'occasion d'établir et de partager leurs priorités, leurs besoins et leurs solutions.
- Tisser des liens avec les groupes voués à l'égalité entre les genres et axés sur les femmes dans toutes les régions.

Développer des processus internes et d'adhésion des membres rigoureux axés sur la recherche de consensus, l'inclusion et l'anti-oppression.

- Favoriser l'engagement des membres ainsi qu'un milieu solidaire et respectueux qui inspire confiance.
- Élaborer des politiques et des processus solides et équitables qui réduisent les obstacles à la participation.

Revendiquer, sensibiliser et établir des partenariats de façon stratégique.

- Mettre l'accent sur les changements systémiques.
- Favoriser des actions qui auront un impact collectif.
- Repérer des rôles stratégiques pour le conseil vu l'unicité de son mandat, de ses ressources et de son rapport avec le gouvernement.

En raison de la pandémie de COVID-19, ces directions stratégiques sont restées en place bien qu'elles devaient être renouvelées en 2020.

Finances

État des dépenses par poste budgétaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

| | Budget (\$) | Dépenses réelles (\$) |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Frais de personnel | 355 153 | 328 201.02 |
| Autres services | 98 700 | 55 097.87 |
| Biens et matériel | 8 000 | 5 390.61 |
| Fournitures et approvisionnements | 2 000 | 0 |
| Total | 463 853.00 | 388 689.50 |